AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1439
FR0000060451-FS0455

4 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INSTALLUX S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 mai 2020, la société à responsabilité limitée Financière CCE[1] (Chemin du Bois Rond, 69720 Saint Bonnet de Mure) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 avril 2020, le seuil de 2/3 du capital de la société INSTALLUX S.A. et détenir individuellement 195 291 actions INSTALLUX S.A. représentant 390 582 droits de vote, soit 68,45% du capital et 79,89% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction de capital de la société INSTALLUX S.A. suite à l'annulation par la société de 18 214 actions auto-détenues[3].

À cette occasion, la famille Canty n'a franchi aucun seuil et détient, au 27 avril 2020, indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière CCE[1] et de la société Financière des salariés d'Installux[4], 203 031 actions INSTALLUX S.A. représentant 406 062 droits de vote, soit 71,17% du capital et 83,06% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit : répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière CCE[1]	195 291	68,45	390 582	79,89
Financière des salariés d'Installux[4]	7 740	2,71	15 480	3,17
Total famille Canty	**203 031**	**71,17**	**406 062**	**83,06**

[1] Détenue par la famille Canty.
[2] Sur la base d'un capital composé de 285 286 actions représentant 488 906 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société INSTALLUX S.A. du 28 avril 2020.
[4] Détenue à hauteur 100% par la société Financière CCE.